

Marseille, le 15 MAI 2020

Monsieur Pierre DARTOUT
Préfet de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Préfecture de Région
Place Felix Baret
CS 80001
13282 MARSEILLE CEDEX 06

Nos réf. : DUSTDMLMAPE-A5500/2020-05-42220
Dossier suivi par : Stéphane MARCIE
Tél : 06 32 87 52 43
PJ : un dossier

Objet : Article 9 du Décret N°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Demande d'autorisation d'accès aux activités nautiques et de plaisance

Monsieur le Préfet,

L'article 9 II du Décret visé en objet stipule notamment que les activités nautiques et de plaisance sont interdites. Il précise par ailleurs que le Préfet du Département peut sur proposition du Maire autoriser l'accès aux activités nautiques et de plaisance si sont mis en place les modalités et contrôles de nature à garantir le respect des dispositions des articles 1 et 7 du présent Décret à savoir les mesures dites « barrières » ainsi que les dispositions concernant les rassemblements.

En ma qualité d'autorité portuaire sur les vingt-huit (28) ports confiés en gestion à la Métropole Aix-Marseille-Provence, et en complément des demandes que les Maires vont vous adresser, je vous transmets un dossier précisant les dispositions mises en œuvre pour veiller au respect des conditions sanitaires imposées dans les ports métropolitains et ce, afin de permettre le rétablissement des activités nautiques et de plaisance dans les meilleurs délais.

Les services de la Métropole restent à votre disposition pour vous transmettre toute information complémentaire sur le dossier.

Je partage totalement les précautions à prendre pour ce secteur d'activité compte tenu de la crise sanitaire, néanmoins, il me paraît indispensable, dans le respect des règles édictées, que l'activité de plaisance puisse reprendre dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Martine VASSAL

